



UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX

الاتحاد اليهودي الفرنسي من أجل السلام

ההתאחדות היהודית הצרפתית למען השלום

Qui sommes-nous ?

Née en 1994 de la volonté d'une expression juive sur les conditions d'une paix juste au Proche-Orient, l'UJFP est une association juive laïque rassemblant des adhérents juifs ou non aux histoires et aux parcours divers. Nous nous réclamons d'une histoire plurielle qui a produit aussi bien des résistants antinazis, des combattants anticolonialistes que d'autres figures universalistes dont les expériences marquent nos mémoires. Nous nous impliquons dans la lutte contre le racisme sous toutes ses formes.

Le sionisme et le Proche-Orient

Le sionisme a abouti à la création en 1948 de l'Etat d'Israël, et a provoqué la Nakba (terme signifiant « catastrophe » et qualifiant l'expulsion de la plupart des Palestiniens de leur propre pays). Cet Etat se revendique comme « Etat juif », voire « Etat-nation du peuple juif ». Il a continué sa conquête de la Palestine en réprimant toute révolte de la population autochtone et en fragmentant la société palestinienne en de multiples enclaves et statuts juridiques différents : les Palestiniens d'Israël sont des citoyens de seconde zone, Jérusalem-Est est annexée, la Cisjordanie est occupée, colonisée, étranglée par le « mur de séparation » et les check-points, Gaza est soumise à un blocus extrême depuis 2007, et la majorité des Palestiniens sont réfugiés ou exilés, dispersés dans de nombreux pays.

Ainsi l'Etat d'Israël contrôle militairement un territoire dont il soumet environ la moitié de la population à une politique de colonisation, d'apartheid et d'épuration ethnique.

La Cour internationale de justice, dans l'Avis du 9 juillet 2004 sollicité par l'ONU, a considéré que le « mur de séparation » et le régime qui lui est associé sont contraires au droit international.

Cette situation, illégale au regard du droit international, a été analysée par le Tribunal Russell pour la Palestine, tribunal de conscience et d'opinion constitué par d'éminentes personnalités et dont l'UJFP approuve les conclusions. Ce tribunal a établi qu'Israël est coupable du crime d'apartheid, crime reconnu par l'ONU et par la Cour pénale internationale, et donnant lieu à de sévères sanctions. Il a déclaré qu'au cours de l'opération « Bordure protectrice » à Gaza en 2014 le crime d'incitation au génocide et des crimes contre l'Humanité ont été commis.

Juif et sioniste, ce n'est pas la même chose

Nous refusons l'équation « **juif = sioniste = israélien** » et rappelons que le sionisme était parmi la population juive de France un courant très minoritaire jusqu'à la seconde guerre mondiale. La stratégie d'une guerre sans fin conduite au nom des Juifs du monde entier interdit toute perspective de vie pacifique pour une communauté juive au Proche-Orient et mobilise dans le monde les rancœurs contre « les Juifs ». Le sionisme, qui se présente comme la réponse à l'antisémitisme européen, qualifie d'antisémite toute expression contre lui et entretient la confusion entre l'antisémitisme et la colère légitime contre les crimes du régime israélien. Cette manipulation banalise le racisme antijuif, que nous combattons partout où nous le rencontrons. Elle vise à séparer les Juifs du reste du monde et à les transformer en étrangers dans leurs propres pays.

Les institutions juives françaises et leurs alliés

Nous jugeons désastreux le rôle joué par les institutions communautaires juives de France, qui agissent à travers le CRIF et diverses officines dont la milice fasciste « Ligue de Défense Juive » comme des **outils de la propagande sioniste israélienne** - alors que ces institutions ne représentent qu'elles-mêmes et sont loin de porter les très diverses voix juives de France.

Tout aussi graves sont les attaques diffamatoires que des représentants nationaux ou locaux d'associations généralistes impulsent sous couvert de lutte contre l'antisémitisme – comme la LICRA (Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme).



La « communauté internationale »

La paralysie ou la complicité des instances internationales, les politiques des Etats-Unis et de l'Union Européenne, dont la France, laissent agir Israël et refusent d'exercer des sanctions efficaces prévues par le droit international, lui accordant une impunité de fait. Or, tant que l'État d'Israël ne sera pas comptable de sa politique illégale d'occupation, de violations du droit international et de nombreux crimes de guerre, une paix fondée sur l'égalité des droits sera impossible. Pas de paix sans justice.

Nous demandons la suspension immédiate de l'accord d'association entre Israël et l'Union Européenne, et que les responsables des crimes de guerre soient traduits devant les juridictions internationales compétentes.

Le respect des droits du peuple palestinien, y compris le droit au retour des réfugiés, son droit à l'autodétermination et la réparation des torts qu'il a subis, sont des conditions indispensables pour une paix durable au Proche-Orient.

L'UJFP est solidaire de la résistance du peuple palestinien et soutient les anticolonialistes israéliens juifs et palestiniens.

Elle soutient les « flottilles de la liberté » et les autres actions pour briser le blocus de Gaza.

Elle soutient également toutes les populations qui, au Moyen-Orient ou ailleurs, luttent pour leur émancipation, pour la démocratie, la dignité, l'égalité et la justice.

L'engagement pour BDS

L'UJFP est un membre actif de **la Campagne BDS France (Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre le régime israélien)**. La campagne BDS internationale a été lancée en 2005 par plus de 170 associations palestiniennes qui représentent toutes les composantes du peuple palestinien : les Palestiniens de Cisjordanie, de Gaza, de Jérusalem-Est, les réfugiés, et les Palestiniens d'Israël.

Elle vise à mettre fin à l'impunité d'Israël et dénonce toutes les institutions israéliennes impliquées dans la politique coloniale, d'apartheid et d'occupation.

Comme le boycott qui avait contribué à mettre fin au régime d'apartheid en Afrique du Sud, cette campagne se décline en plusieurs axes : boycotts (économique, sportif, syndical, culturel et universitaire), désinvestissement, sanctions (politiques, économiques et judiciaires).

Elle remporte de nombreuses victoires dans le monde, et a contraint l'Union européenne à préconiser de premières sanctions.

Elle se développe en France malgré les tentatives d'intimidation des lobbys sionistes.

L'intervention directe des citoyens est décisive pour faire pression sur nos gouvernements afin qu'ils appliquent les sanctions permettant de contraindre Israël à se conformer au droit international.

Nos partenaires

Membre du CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), l'UJFP milite au sein du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens et de la Plateforme des ONG pour la Palestine. Elle participe à la campagne internationale « stoppons le KKL-FNJ », le Fonds National Juif. Depuis plus d'un siècle, celui-ci est l'instrument de la dépossession du peuple palestinien de ses terres. L'UJFP est membre du Réseau Juif Européen pour une Paix Juste (EJJP) et de la Coordination

Européenne des Comités et Associations pour la Palestine (ECCP). Elle participe aux forums sociaux mondiaux dans lesquels la Palestine ou/et l'antiracisme sont à l'ordre du jour.

Nous nouons aussi des relations militantes avec les autres collectifs ou associations cités plus bas.

Justice et égalité en France aussi

Le contexte de crise économique, sociale et internationale qui se poursuit provoque une recrudescence du racisme sous diverses formes.

Nous nous inquiétons des remises en cause des libertés publiques en France, qui se sont accentuées depuis la période dite de « l'après-Charlie ».

Nous combattons toutes les formes de racisme, qu'il s'agisse de l'islamophobie, de l'antisémitisme, des racismes anti-Roms, anti-arabe, ou de la négrophobie. Nous demandons que soit reconnu pour ce qu'il est le passé colonial de la France : une tragédie d'oppression de peuples entiers qui se poursuit sous de nouveaux masques et influence aujourd'hui encore la manière dont sont traités les descendants des victimes de cette histoire coloniale.

Nous combattons le « deux poids deux mesures » qui consiste à privilégier et instrumentaliser la lutte contre l'antisémitisme pour développer ou entretenir la stigmatisation qui frappe les populations de culture musulmane.

Nous rejetons un prétendu « choc des civilisations » et l'instrumentalisation de la laïcité et du féminisme pour interdire le port du voile et d'autres signes religieux à l'école et dans les administrations, et priver une partie de la population de son droit de vivre ouvertement en accord avec sa religion.

Avec d'autres associations engagées dans le même combat, nous attendons du gouvernement qu'il rompe avec :

- la politique xénophobe et raciste impulsée par l'Etat lui-même,
- les dérapages et les abus d'une lutte légitime contre le terrorisme et la violence,
- et la délégitimation, voire la criminalisation, du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien.

Nous participons aux mobilisations pour la régularisation de tous les sans-papiers et pour le droit d'asile et luttons contre les discriminations post-coloniales.

Nous sommes investis dans de nombreux collectifs : Mamans toutes égales, l'Union Nationale des sans-papiers, les forums contre l'islamophobie, Sortir du Colonialisme, les collectifs de solidarité aux luttes des Roms (Collectif national droits de l'homme Romeurope, Plateforme Ile de France Roms), le Réseau Education sans Frontières (RESF), le Collectif pour la Libération de Georges Ibrahim Abdallah, Urgence Syrie ...

✂-----

Formulaire à remplir pour toute demande d'information, d'adhésion ou pour faire un don

NOM: _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Adresse e-mail : _____

Je souhaite être informé par mail des activités de l'UJFP en s'inscrivant sur la liste de diffusion des contacts de l'UJFP et à la newsletter hebdo

Je souhaite faire un don à l'UJFP de : _____ €

Nos autres activités et nos publications

L'UJFP, c'est aussi :

- la publication ou la contribution de différents adhérents à des livres et brochures, notamment sept numéros de la revue « De l'Autre Côté » (textes inédits et dossiers) et deux hors-série : « (Israël) le désert des Bédouins » et une publication sur les « colonialismes israéliens » avec l'association israélienne anticolonialiste Tarabut.
- une exposition itinérante sur la situation des Bédouins du Néguev réalisée avec le concours d'Amnesty International, de l'AFPS et du Forum pour la coexistence et l'égalité de droits dans le Néguev (NCF),
- des réunions publiques, souvent en partenariat, pour donner la parole à des militants et auteurs palestiniens ou israéliens anticolonialistes,
- des prises de position régulières via notre site et les réseaux sociaux sur différents thèmes touchant à la solidarité avec les Palestiniens et à la lutte contre le racisme et les discriminations,
- des interventions de nos adhérents dans les médias, dans des conférences débats, et leur participation à de nombreuses missions de solidarité dans les territoires occupés,
- deux missions civiles effectuées en Palestine, en 2002 et en 2010, avec l' « Association des Travailleurs Maghrébins de France » (ATMF), puis d'autres associations maghrébines, affirmant ainsi que là-bas et ici la ligne de démarcation ne passe pas entre Juifs et Arabes, mais entre respect et déni du droit - nous manifestons ensemble avec une banderole commune indiquant « Juifs et Arabes unis pour la justice ».

Pour suivre notre calendrier d'activités et mieux nous connaître, nous vous invitons à consulter notre site. Vous pourrez en particulier y lire nos communiqués et vous inscrire à notre newsletter hebdo.

Texte actualisé en août 2015

Pour nous contacter:

UJFP 21 ter rue Voltaire 75011 PARIS

Site : www.ujfp.org – Email : contact@ujfp.org – Tel : 07 81 89 95 25

Facebook : <https://www.facebook.com/UJFP.Officiel> – Twitter : <https://twitter.com/contactujfp>

✂-----

Je souhaite adhérer à l'UJFP.

- 10 € (chômeurs et précaires) ou plus : _____ €
- 50 € (membre actif)
- plus de 50 € (membre de soutien) : _____ €
- Je souhaite m'inscrire sur la liste de diffusion réservée aux adhérents de l'UJFP
- Je souhaite m'inscrire sur la liste de discussions-débats réservée aux adhérents de l'UJFP

Je règle alors :

- Par chèque joint à l'ordre de l'UJFP de : _____ €
- Par virement bancaire en ___ fois d'un montant de _____ € tous les _____
- En ligne sur le site de l'UJFP

Merci de découper, de remplir et d'envoyer ce formulaire en y joignant éventuellement votre chèque à
l'UJFP 21 ter rue Voltaire 75011 PARIS